

Covid-19 : Facture des interventions des infirmiers libéraux vacataires (IDEL) en EHPAD ou ESMS PH

Nous vous recommandons d'établir votre facture chaque fin de semaine et de l'adresser à votre caisse de rattachement chaque lundi.

Si toutefois ce rythme de facturation vous semble trop fréquent, nous vous laissons la possibilité de la renseigner pour des périodes plus longues.

C'est pour cette raison qu'il vous est demandé de renseigner la période sur laquelle porte votre facturation.

Pour chaque période de facturation, vous devez reporter le nombre de 1/2 journées de vacation effectuées, qu'il s'agisse de matinées ou après-midis.

Si vous avez travaillé la journée entière, vous devez compter 2 demi-journées.

Covid-19 : Facture des interventions des infirmiers libéraux vacataires (IDEL) en EHPAD ou ESMS PH

Nom et prénom du professionnel :

n° AM :

Date de facturation : /__/__/_____

Ce tableau est à renseigner chaque fin de semaine et à adresser le lundi à la caisse de rattachement du professionnel.

Raison sociale de l'EHPAD ou de l'établissement d'hébergement médico-social pour personnes handicapées :	n° FINESS géographique : (9 chiffres)	Période sur laquelle porte la facturation : Date de début ; date de fin /__/__/____ ; /__/__/____	nombre de 1/2 journées réalisées

TOTAL À RÉMUNÉRER	0
Tarif unitaire	220,00 €
TOTAL À PAYER	0,00 €

Signature du professionnel :

